

Service Eau et Biodiversité
Unité Forêt-Chasse-Pêche

Avis de participation du public par voie électronique

Projet de révision du plan département de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier sur les forêts et la végétation. Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours.

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par un renouvellement du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

Le PCPFCI est un document cadre d'approche générale de la problématique feux de forêt à l'échelle du territoire départemental. Il a pour objet de recenser l'ensemble des actions, schémas et plans intervenant dans la protection des forêts contre les incendies, ceci en vue d'en étudier la cohérence. Il fait suite aux plans départementaux élaborés en 2007 et 2015 dans le département de la Vienne et sera approuvé par arrêté préfectoral à l'issue de la consultation du public.

Le PDPFCI a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. L'intégralité de ces documents est mis à disposition du public.

La consultation du public est organisée du 24 février au 26 mars 2026 inclus.

A compter du 24 février 2026, l'ensemble des documents sera consultable sur le site internet des services de l'État dans la Vienne :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret>

Le public pourra faire part de ses observations :

- par voie postale à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires - 20, rue de la Providence – BP 80 523 86020
POITIERS Cedex
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-biodiversite-consultation@vienne.gouv.fr

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le service eau et biodiversité de la DDT de la Vienne : ddt-foret@vienne.gouv.fr